



Fiche 7

# Emploi : déclarations de vacances d'emploi et offres

## Cadre de mise en œuvre

Cette mission s'exécute dans le cadre de l'application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et plus particulièrement ses articles 23, 23-1 et 41.

## Contenu de la mission

Ce service traite de toutes les problématiques liées à l'emploi et à l'organisation des ressources humaines dans les structures publiques territoriales. Il s'attache notamment à faciliter le recrutement et la mobilité des agents par la mise en relation des candidats avec les employeurs territoriaux.

### 1- La publication des déclarations de vacances ou créations d'emploi (DVE/DCE) et offres

DVE/DCE : l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux du département de la Haute-Garonne sont tenus de communiquer leurs créations et vacances d'emploi au CDG31 qui en assure la publicité, que les déclarations donnent lieu ou non à une offre d'emploi.

Offres : le pôle Conseil et Emploi veille à l'équilibre du marché de l'emploi et à sa transparence par la publication gratuite des offres d'emploi sur le **site internet du CDG31** et pour une plus large publicité sur **Cap territorial** (portail national sur l'emploi territorial).

### 2- La mise en relation demandeurs d'emploi / offres d'emploi

Les demandeurs d'emploi (lauréats de concours, fonctionnaires en recherche de mobilité) ont la possibilité de s'inscrire au service Emploi en téléchargeant un dossier d'inscription et sont informés des offres correspondant à leurs profils respectifs. Ils peuvent, sur demande, être reçus par les conseillers emploi afin d'être guidés et conseillés dans leur recherche d'emploi.

### 3- L'action du CDG31 pour l'emploi

Le CDG31 est initiateur et partenaire de plusieurs types de dispositifs permettant de se former aux métiers territoriaux à l'issue desquels une intégration au sein du service Missions Temporaires est généralement proposée :

- **Master 2 spécialité Collectivités Territoriales - Université Toulouse 1 Capitole ;**
- **Licence professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale - Université Toulouse 2 Jean Jaurès.**

Dans une optique qui vise la mise en commun de réflexions et de moyens entre le CNFPT, Pôle Emploi, Cap Emploi, pour former et rendre opérationnel rapidement des demandeurs d'emplois qui pourront renforcer les services des collectivités et établissements publics sur des domaines clés (secrétariat de mairie, comptabilité, ressources humaines, urbanisme...), un partenariat institutionnel s'est construit depuis 2005, visant à organiser des parcours de formation tels que :

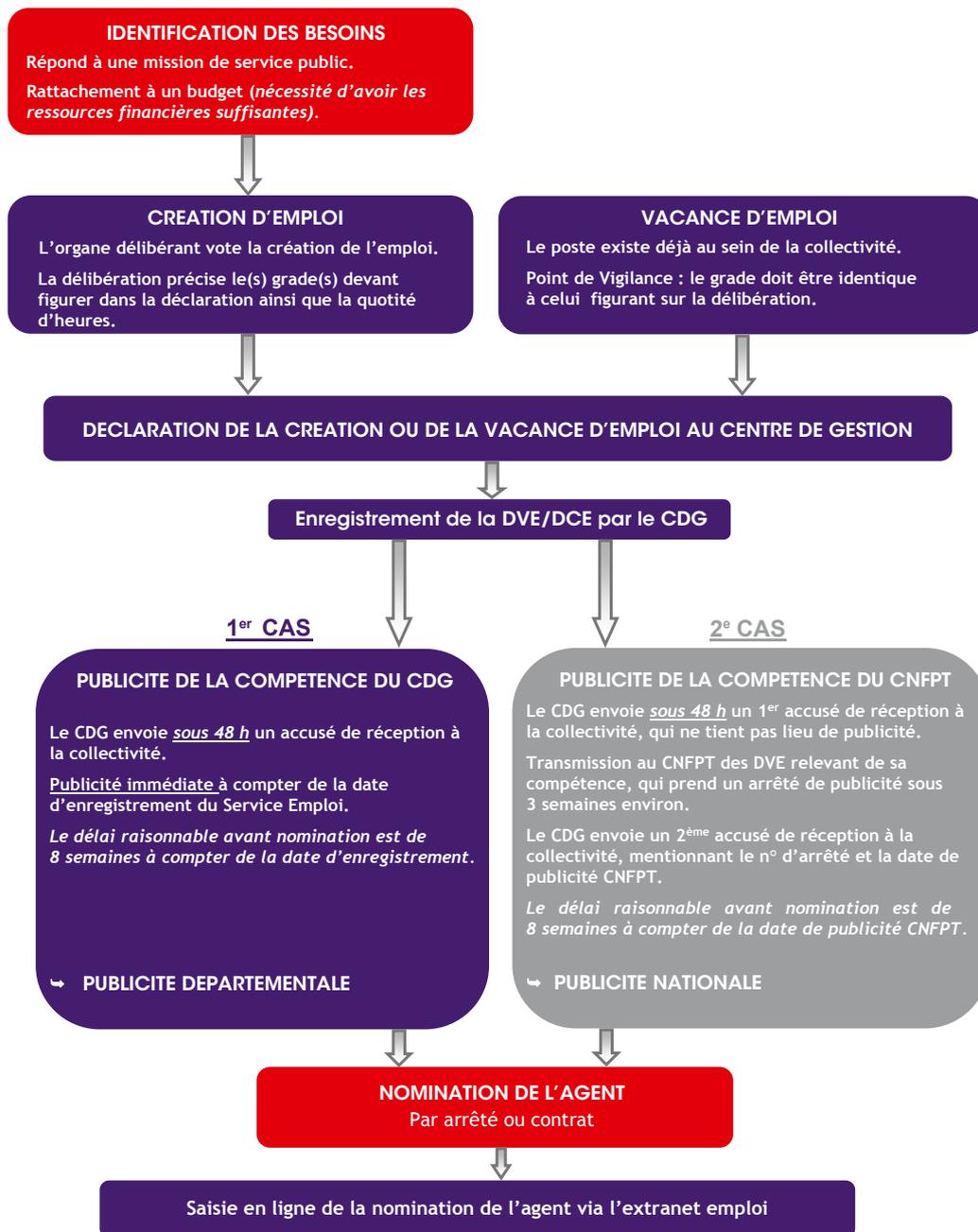
- Itinéraire de formation de secrétaire de mairie ;
- Agent administratif polyvalent ;
- Instructeur des Autorisations d'Urbanisme ;
- Agent comptable et gestionnaire paye.

Enfin, l'établissement participe à divers forums de l'emploi visant à l'information d'un large public et confortant l'alimentation régulière d'une CVthèque.

Ces actions s'appuient sur des partenaires institutionnels de référence (**Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique / Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées / Cap Emploi / Pôle Emploi / La Mission Locale / La Maison Commune Emploi Formation**).

# Schéma d'organisation des procédures de déclaration et de publicité

Cheminement des Déclarations de Création (DCE) ou de Vacance d'Emploi (DVE)



## Moyens humains

Une équipe de deux personnes, encadrée par un chef de service est à la disposition de tout employeur public territorial sur les questions d'emploi.

## Financement de l'activité

L'activité est financée par la cotisation des collectivités affiliées au CDG31.

Pour plus de renseignements  
[emploi@cdg31.fr](mailto:emploi@cdg31.fr)